



Conseil économique et social

Distr : limitée
17 juillet 2018
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2018

12-14 septembre 2018

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Soudan du Sud

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays comprend une proposition de budget indicatif global pour la période 2019-2021, soit un montant de 29 172 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 118 666 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la session annuelle de 2018.

* E/ICEF/2018/19.



Considérations générales

1. Malgré les processus de paix en cours, le Soudan du Sud demeure un pays instable et fait face à une crise d'une ampleur sans précédent, qui met en danger la vie de nombreux enfants. Cette crise frappe les femmes et les filles de manière disproportionnée. En outre, des inégalités persistent entre les femmes, les hommes, les garçons et les filles en termes d'accès à l'éducation, de moyens de subsistance, de protection et de processus politiques. Des pourparlers de paix ont parfois conduit à des accords de cessez-le-feu, mais ceux-ci ont été systématiquement violés. Ces deux dernières années, la situation politique et économique ainsi que les conditions de sécurité se sont détériorées, entraînant une augmentation de la violence, une dégradation considérable de la situation humanitaire et des violations massives des droits de l'enfant. Les combats portent sur deux fronts distincts, qui sont parfois imbriqués : une lutte politique nationale et des conflits intercommunautaires pour la terre et le bétail. Depuis 2015, la propagation des hostilités au Soudan du Sud a entraîné le déplacement de 4 millions de personnes, dont 2,4 millions d'enfants. Sur les 2,1 millions de personnes qui ont cherché refuge dans les pays voisins, plus d'un million sont des enfants.

2. Les efforts d'intervention sont entravés par deux principaux défis : les restrictions de l'accès humanitaire et le manque de disponibilité et de fiabilité des données. En 2017, un total de 1 159 incidents liés à l'accès humanitaire ont été signalés par les organisations d'aide humanitaire au Soudan du Sud, alors que 908 incidents avaient été signalés en 2016 et 909 en 2015. Sur les 7 millions de personnes ayant besoin d'une assistance en 2018 (dont plus de la moitié sont des enfants), on estime que 800 000 personnes n'ont pas un accès durable à l'aide humanitaire. L'insuffisance ou l'absence de données récentes complique la planification et le suivi des programmes.

3. Le Soudan du Sud est un pays jeune, riche en ressources, largement agricole et à faible revenu. En effet, les Sud-Soudanais sont 63 % à vivre en dessous du seuil de pauvreté établi au niveau national, 70 % à avoir moins de 30 ans et environ 85 % à pratiquer une agriculture de subsistance. Depuis 2015, la dévaluation rapide de la monnaie et les pénuries de produits de base ont provoqué une hyperinflation, ce qui aggrave les difficultés économiques auxquelles sont confrontés la plupart des Sud-Soudanais. Dans une grande partie du Soudan du Sud, le conflit et la sécheresse ont paralysé la production agricole et d'autres activités économiques, ce qui a mis environ 82 % de la population dans une situation d'insécurité alimentaire, dont 25 % en situation d'insécurité alimentaire grave. Le spectre de la famine menace le pays.

4. Bien que les besoins en services sociaux aient augmenté de façon exponentielle, les chocs économiques et les conflits ont fortement réduit les recettes publiques et les moyens du Gouvernement. L'incapacité du Gouvernement à payer les salaires a provoqué un départ massif d'agents de l'État, tandis que la part des dépenses publiques dans les secteurs sociaux a fortement chuté. Par exemple, seuls 3 % du budget déjà réduit du troisième trimestre de la période 2015-2016 a été consacré à l'éducation et 1 % seulement à la santé, contre 41 % à la sécurité et 24,7 % à l'administration publique. La capacité du Gouvernement d'élaborer des politiques et de mettre en œuvre des programmes est, en outre, limitée par l'augmentation du nombre d'États, qui sont responsables de la prestation des services et du développement des infrastructures.

5. Même avant la recrudescence du conflit en 2013, la situation nutritionnelle était critique pour les enfants de moins de cinq ans. En 2010, le taux de retard de croissance atteignait 31 % et le taux de malnutrition aiguë globale s'élevait à 23 %. Cette condition touche davantage les garçons que les filles. Le nombre d'enfants souffrant

de malnutrition aiguë sévère est passé d'environ 108 000 en 2013 à 269 000 en 2018. En 2017, 36 des 55 enquêtes nutritionnelles menées ont affiché des taux de malnutrition aiguë égaux au seuil d'urgence de 15 %. Les carences en oligoéléments, notamment en vitamine A, fer et iode, sont courantes chez les enfants, les jeunes et les femmes. La malnutrition au Soudan du Sud s'explique essentiellement par l'insécurité alimentaire, les mauvaises pratiques alimentaires, la morbidité élevée, l'accès et le recours insuffisants aux services de santé et de nutrition, la faible couverture de l'assainissement, les mauvaises pratiques d'hygiène, les normes sociales et les dynamiques de genre. En outre, les efforts du Gouvernement pour répondre aux problèmes de nutrition sont entravés par le manque d'accès, la faible motivation du personnel et l'insuffisance des budgets. Par conséquent, les aides nutritionnelles dépendent de plus en plus de la communauté humanitaire.

6. L'estimation de la mortalité maternelle la plus récente (2015) est alarmante : elle fait état de 789 décès pour 100 000 naissances vivantes. Bien que la moitié des femmes enceintes aient bénéficié d'au moins une visite de soins prénatals en 2017, seules 8 % des femmes ont accouché avec l'assistance d'un personnel qualifié. En 2016, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était estimé à 91 pour 1 000 naissances vivantes et 41 % des décès concernaient les nouveau-nés. Depuis, la situation s'est dégradée. La couverture vaccinale systématique a diminué, passant de 80 % en 2011 à 75 % pour la rougeole et 58 % pour la poliomyélite et le vaccin pentavalent-3 en 2017. Chaque semaine au Soudan du Sud, le paludisme fait près de 220 morts, pour la plupart des enfants de moins de cinq ans. Si le paludisme reste la principale cause de mortalité infantile, les décès dus à des maladies à prévention vaccinale, telles que la rougeole et la méningite, sont en augmentation. On compte environ 138 600 orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le sida et 12 000 enfants de moins de 15 ans vivant avec le VIH. La prévalence du VIH chez les adultes est estimée à 2,7 %.

7. Bien qu'un plan stratégique pour le secteur de la santé soit en voie d'achèvement, les programmes de santé maternelle et infantile se heurtent au manque de financement, aux normes sociales, aux coûts élevés et à l'éloignement des installations. Même avant l'intensification du conflit, le système de santé était faible, dispersé et dysfonctionnel. On déplore de graves pénuries de fournitures, d'équipements et de ressources humaines : 37 % seulement des établissements de santé disposent d'équipements de la chaîne du froid en état de marche ; on compte environ 0,15 médecin et 0,2 sage-femme pour 10 000 personnes et ; dans certaines régions, les habitants doivent marcher jusqu'à 20 kilomètres pour atteindre un établissement de soins de santé primaires. La récente recrudescence de l'insécurité a entraîné le déplacement massif de la population et des agents sanitaires, ainsi que le pillage et le vandalisme des établissements de santé. Par conséquent, on estime que plus de 50 % des établissements de santé ne sont pas opérationnels.

8. En 2015, selon le Programme commun de l'Organisation mondiale de la Santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, seule la moitié de la population bénéficiait au moins d'un accès à une eau de meilleure qualité, tandis que 30 % de la population n'avait qu'un accès limité (au moins 30 minutes à pied aller-retour), avec des différences minimales entre les zones urbaines et rurales. À peine 10 % de la population disposait au moins d'une installation sanitaire de base (6 % en zone rurale, contre 28 % en zone urbaine). Le sous-investissement, l'insuffisance des moyens techniques et la pénurie des pièces détachées empêchent d'entretenir comme il convient les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les mauvaises pratiques, par exemple, ne pas se laver les mains avec du savon et l'inadéquation du traitement et du stockage de l'eau, conduisent à un faible niveau d'absorption d'oligoéléments, à la dénutrition et au choléra. De juin 2016 à septembre 2017, le Soudan du Sud a

connu sa plus persistante et meurtrière épidémie de choléra depuis l'indépendance, enregistrant 20 438 cas et 436 décès – près de la moitié (46 %) chez les enfants.

9. La crise actuelle a aggravé une situation déjà difficile dans le domaine de l'éducation. La détérioration des systèmes et des services a entraîné des résultats scolaires médiocres, une participation limitée des filles et des infrastructures scolaires insuffisantes. Les taux de scolarisation comptent parmi les plus faibles du monde. Selon le Système d'information sur la gestion de l'éducation¹, les taux bruts de scolarisation en 2016 étaient de 76 % dans le primaire et de 10 % dans le secondaire ; l'indice de parité entre les sexes était de 0,75 dans le primaire et de 0,57 dans le secondaire. Au milieu de l'année 2017, on estimait que plus de 2 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire étaient déscolarisés, et près de 1,3 million d'entre eux risquaient d'abandonner l'école. Environ un tiers des écoles primaires sont endommagées, occupées ou fermées en raison du conflit et du non-paiement des salaires des enseignants. La qualité est une source particulière de préoccupation : la plupart des élèves du primaire qui vont à l'école ne parviennent pas à acquérir les bases de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences nécessaires à la vie courante. Deux tiers des enseignants ne sont pas formés et on déplore un manque important de matériel d'enseignement et d'apprentissage.

10. Plus de la moitié des enfants ont été directement touchés par le conflit : 3 220 violations graves ont été signalées touchant 77 000 enfants. Cela comprend plus de 19 000 enfants recrutés dans les forces et groupes armés et plus de 1 200 cas avérés de violence sexuelle. La fermeture des écoles a entraîné une augmentation du nombre d'enfants non surveillés et une augmentation concomitante des préoccupations en matière de protection, y compris un risque accru de recours à des mécanismes d'adaptation néfastes, le mariage d'enfants et l'association croissante des garçons à des groupes armés ou au crime. Depuis 2014, plus de 16 000 enfants non accompagnés ont été enregistrés comme étant séparés de leur famille et nécessitant une protection ainsi qu'une aide pour rechercher et réintégrer leur famille. Plus d'un million d'enfants et de jeunes souffrent d'une grande détresse psychologique. Les services existants en matière de bien-être psychosocial et de prévention et de traitement des troubles mentaux sont inadéquats.

11. Les systèmes de registres et statistiques de l'état civil ne sont pas suffisamment développés. Depuis l'indépendance du pays en juillet 2011 jusqu'en 2017, seuls 450 578 certificats de naissance ont été délivrés. En janvier 2018, le Parlement a adopté un projet de loi sur l'état civil. La mise en place d'une base de données numériques nationale, ainsi que des plans visant à remédier aux obstacles qui entravent les services d'enregistrement, devrait permettre d'augmenter considérablement le nombre d'enregistrements de naissance.

12. Bien que peu souvent signalée, en raison de la crainte de représailles et de la stigmatisation sociale, la violence sexiste – y compris les agressions sexuelles, les enlèvements, les mariages d'enfants et les mariages forcés – est très répandue. Elle est alimentée par des pratiques traditionnelles néfastes, le conflit en cours et le manque d'accès à des services de soutien adéquats. Une analyse réalisée en 2016 a mis en évidence de graves inégalités entre les sexes, ancrées dans les normes sociales traditionnelles. Environ 41 % des personnes interrogées ont déclaré avoir été victimes de violence sexiste au cours de l'année écoulée. Fin 2013, environ 52 % des filles étaient mariées avant l'âge de 18 ans et le conflit a renforcé les rôles traditionnellement attribués aux hommes et aux femmes, ce qui augmente encore le risque de mariage d'enfants. L'inégalité se reflète aussi dans les écoles primaires, où

¹ Le Système d'information sur la gestion de l'éducation 2016 fournit les statistiques les plus récentes en matière d'éducation dans 6 des 10 anciens États.

seulement 36 % des élèves sont des filles et seulement 14 % des enseignants sont des femmes.

13. L'un des principaux enseignements tirés de l'évaluation du cadre de coopération intérimaire des Nations Unies pour 2016-2017 est la nécessité de conserver une certaine flexibilité, de tirer parti des possibilités offertes par les initiatives de paix tout en appuyant le renforcement de la résilience et des capacités au niveau infranational et au niveau des ménages. La programmation devrait intégrer la sensibilisation aux conflits et la consolidation de la paix. Dans cet environnement, il est essentiel de mettre davantage l'accent sur l'égalité des sexes, grâce à la collaboration interinstitutions, afin d'obtenir des résultats.

14. L'UNICEF bénéficie d'une grande expérience en matière de coordination efficace avec ses partenaires, de dialogues constructifs avec les autorités gouvernementales et d'une forte présence sur le terrain. Sa présence décentralisée au Soudan du Sud a permis à l'organisation d'établir des relations à long terme avec les communautés et les autorités aux niveaux local et national. Son approche multisectorielle facilite les liens et les synergies en vue de lutter contre les différentes privations auxquelles sont confrontés les enfants du Soudan du Sud. Parmi les atouts de l'UNICEF, mentionnons également l'achat et la livraison de fournitures en temps voulu dans les situations d'urgence. Grâce à l'attention particulière qu'elle porte au principe d'équité et à son mandat spécialisé, l'organisation est bien placée pour traiter les droits des filles, des femmes et des jeunes, intégrer le dialogue sur le conflit et les activités de consolidation de la paix aux prestations de services, répondre à l'évolution de la situation sécuritaire et atteindre les communautés mal desservies.

15. Sans pour autant renoncer à son objectif premier de sauver des vies et d'atténuer la souffrance, le programme redoublera d'efforts pour sauvegarder et protéger les enfants et les femmes vulnérables, améliorer l'accès aux services de base, autonomiser la prochaine génération, appuyer le relèvement et la résilience des communautés et renforcer les systèmes de collecte et d'analyse des données. Sur la base des priorités définies, l'UNICEF propose les composantes de programme suivantes : la santé ; la nutrition ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; l'éducation ; la protection de l'enfance ; la politique sociale et l'efficacité du programme.

Priorités du programme et partenariats

16. Le présent programme de coopération contribue aux quatre domaines de résultats convenus dans le Cadre de coopération des Nations Unies (2019-2021) : la consolidation de la paix et de la bonne gouvernance ; le renforcement de la sécurité alimentaire et le rétablissement des moyens de subsistance ; le renforcement des services sociaux ; l'autonomisation des femmes et des jeunes. Ces domaines sont alignés sur la nouvelle stratégie nationale de développement, le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et le Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2018-2021).

17. Le programme vise « des résultats améliorés et plus équitables pour les enfants du Soudan du Sud ». À cette fin, l'UNICEF continuera d'élargir la prestation des services de base tout en s'efforçant de créer un environnement protecteur dans lequel les droits de l'enfant sont respectés et, dans la mesure du possible, des possibilités sont créées pour que les enfants puissent développer leur potentiel. Dans les zones stables, l'organisation travaillera avec des partenaires afin de mettre en œuvre des programmes de relèvement et de résilience à plus long terme parmi les communautés touchées. Elle s'efforcera de renforcer les interventions intersectorielles et intégrées aux niveaux national et infranational, tout en recherchant des solutions locales et la participation de la communauté, grâce à la mise en œuvre d'approches novatrices

pour accéder aux communautés nécessitant des interventions humanitaires. Des efforts seront également entrepris pour s'assurer que les différents secteurs intègrent le principe de protection et que le principe « ne pas nuire » est pleinement respecté.

18. Le **programme de santé** bénéficiera à au moins 1,7 million d'enfants de moins de cinq ans et à 240 000 femmes et filles enceintes qui auront accès à des services de santé maternelle, néonatale et infantile de qualité sur une base annuelle. Compte tenu de la situation d'urgence actuelle et de la faiblesse du système de santé, l'UNICEF associera des interventions vitales avec des services mobiles renforcés de sensibilisation et communautaires en vue d'améliorer la résilience des communautés, conformément à l'initiative du Gouvernement Boma Health. Cela permettra une plus grande utilisation des services par les personnes n'ayant qu'un accès intermittent aux soins de santé. Le programme contribuera à réduire la morbidité et la mortalité maternelles, néonatales et infantiles évitables en fournissant des produits de base et des interventions sanitaires de qualité et à grand impact. Il cherchera à améliorer les résultats en matière de santé en encourageant la participation communautaire, en stimulant la demande et en appuyant la mise en place de services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant dans les établissements de santé qui en sont dépourvus. Le programme contribuera aussi au renforcement des systèmes de santé, notamment par l'adoption de technologies solaires et d'autres technologies peu coûteuses et par le renforcement des capacités des agents sanitaires et communautaires de première ligne, tout en permettant aux personnes exposées à la violence sexiste d'avoir accès à des services cliniques. Les programmes de vaccination, de nutrition et à vocation communautaire serviront de plates-formes pour l'intégration des interventions de santé infantile à l'échelle nationale.

19. Le **programme de nutrition** contribuera à améliorer l'état nutritionnel de 1,7 million d'enfants de moins de cinq ans, de jeunes, de filles et de femmes en augmentant l'utilisation équitable de services de nutrition de qualité. Le programme élargira l'offre d'interventions communautaires vitales pour les enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère, tout en promouvant des pratiques optimales de nutrition maternelle et infantile pendant les 1 000 premiers jours de la vie. Il s'efforcera de renforcer les capacités des partenaires d'exécution – y compris ceux qui mènent des activités de gestion communautaire de la malnutrition aiguë – en vue de prévenir, détecter et traiter les retards de croissance, en mettant l'accent sur l'amélioration de la nutrition des adolescents et des mères et sur l'alimentation d'appoint des jeunes enfants. En situation de crise humanitaire, les interventions en matière de nutrition maternelle et infantile seront réalisées par le biais d'activités mobiles de sensibilisation et du mécanisme intégré d'intervention rapide, rendu possible grâce au prépositionnement des fournitures. Pour combler les lacunes en matière de gouvernance, de connaissances et de données, le programme appuiera l'élaboration d'un plan stratégique national multisectoriel en matière de nutrition et renforcera la coordination, les partenariats et le système d'informations nutritionnelles.

20. Le **programme eau, assainissement et hygiène** bénéficiera à 2,2 millions de personnes vulnérables, en particulier les enfants vivant dans des communautés touchées par le conflit, mal desservies et propices aux épidémies dans les zones rurales et urbaines, en leur offrant un accès de base à des services en eau, assainissement et hygiène équitables et durables et une utilisation accrue de ces services. Les interventions consisteront à fournir un approvisionnement en eau et un assainissement de base dans les camps de déplacés, les communautés mal desservies, les écoles et les établissements de santé dans les zones urbaines et périurbaines. L'UNICEF encouragera les approches communautaires en matière d'assainissement total, de gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles et de sécurité pour les femmes et les filles dans les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Le programme fera appel à de petits prestataires de services afin de

faire fonctionner les toilettes publiques et entretenir les installations sanitaires. Les prestataires de services de première ligne, les institutions et les communautés recevront les connaissances et les compétences nécessaires pour prévenir le choléra, éradiquer l'infestation par le ver de Guinée, prévenir et répondre aux épidémies d'autres maladies et pratiquer une bonne hygiène. Le programme contribuera à l'élaboration de politiques, de stratégies et de systèmes de suivi essentiels qui renforcent la résilience des communautés.

21. Le **programme d'éducation** offrira à 1,1 million d'enfants et de jeunes, en particulier les enfants âgés de 3 à 18 ans, touchés par les conflits et autres situations d'urgence, un meilleur accès, dans des conditions équitables, à une éducation de qualité et des résultats d'apprentissage améliorés d'ici 2021. Dans le cadre du Plan stratégique 2017-2021 du Ministère de l'enseignement général et de l'instruction, le programme continuera de fournir des services éducatifs, y compris des compétences nécessaires à la vie courante et des moyens de subsistance, dans des environnements d'apprentissage sûrs et protecteurs pour les enfants et les jeunes non scolarisés et vulnérables. Des mesures spéciales seront mises en œuvre afin d'offrir des possibilités d'éducation aux enfants des communautés pastorales qui se heurtent à des difficultés pour accéder à l'école. Le programme contribuera à renforcer la participation communautaire et à promouvoir la responsabilité sociale et la gouvernance au sein du système éducatif. L'appui de l'UNICEF portera notamment sur la création d'espaces d'apprentissage sûrs, y compris des installations en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène tenant compte des disparités entre les sexes ; sur l'appui à la formation des enseignants ; et sur la fourniture de matériel pédagogique adapté au sexe et à l'âge en vue d'améliorer la qualité et les résultats de l'apprentissage tout en cherchant à scolariser les filles et à les aider à poursuivre leurs études. L'éducation communautaire à la consolidation de la paix au niveau local se concentrera principalement sur les jeunes afin d'assurer la résilience et de promouvoir une culture de la paix.

22. Le **programme de protection de l'enfance** contribuera à réduire le nombre d'enfants et de jeunes exposés à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance en situation d'urgence ou non. Le programme sera axé sur la prestation de services essentiels, la promotion de comportements positifs et le renforcement des politiques et des systèmes afin de créer un environnement protecteur pour les enfants. Au nombre des questions prioritaires figurent les interventions face aux violations des droits de l'enfant, y compris la violence sexiste et le mariage d'enfants ; l'enregistrement des naissances et la justice pour les enfants ; la recherche et la réunification des familles ; et la libération, les soins et la réintégration en toute sécurité des enfants associés aux groupes armés, parallèlement aux efforts visant à prévenir le recrutement. Les jeunes démobilisés et autres jeunes à risque seront formés en tant qu'agents communautaires du changement et initiés à de nouvelles compétences et opportunités. En collaboration avec d'autres acteurs, les survivants de la violence sexiste bénéficieront d'un soutien psychosocial et de services de prise en charge spécialisée. La création d'espaces adaptés aux femmes et aux filles qui abordent la question des normes sociales permettra d'atténuer le risque de violence sexiste. L'éducation aux dangers des mines continuera d'être soutenue par le renforcement des capacités communautaires et le programme scolaire. Les données générées par la recherche et le suivi des programmes seront utilisées dans le but de sensibiliser et d'appuyer le dialogue politique et la promotion d'un environnement plus favorable. Le programme de protection de l'enfance collaborera avec d'autres programmes afin de s'assurer que les interventions de l'UNICEF garantissent la protection des enfants. L'UNICEF continuera également de surveiller et de signaler les violations graves des droits de l'enfant, en poursuivant la collaboration et la coordination transfrontalières.

23. Le **programme de politique sociale** contribuera à améliorer l'environnement politique et à établir un système de protection sociale qui prend davantage en compte les questions liées au sexe et aux enfants. Le programme appuiera les enquêtes nationales et infranationales, l'analyse continue de la situation, l'analyse budgétaire et l'analyse de l'évolution du contexte politique, économique et social. Dans la mesure du possible, l'UNICEF contribuera à l'établissement d'une base de données probantes solides et en temps opportun et promouvra une budgétisation et des politiques centrées sur l'enfant dans tous les secteurs. À cette fin, l'organisation appuiera le renforcement de la capacité des institutions nationales de planification à produire des données probantes pour l'élaboration de politiques et le suivi systématique de la prestation de services. L'UNICEF collaborera avec le Gouvernement afin de rendre opérationnelles et de surveiller les composantes de son cadre national de protection sociale centrée sur l'enfant, dans les situations d'urgence ou non.

24. La **composante efficacité du programme** permettra de s'assurer que le programme est conçu, coordonné et géré de manière efficace, tant au niveau central que sur le terrain, afin de satisfaire aux normes de qualité et d'améliorer le sort des enfants. La communication externe sensibilisera à la situation des enfants et des jeunes marginalisés et renforcera la capacité des médias, de la société civile, des enfants et des jeunes à défendre les droits de l'enfant. Les approches de communication pour le développement appuieront les programmes visant à promouvoir l'adoption de comportements qui favorisent la demande et l'utilisation de services sociaux vitaux, ainsi que la participation communautaire afin d'accroître la responsabilisation des populations touchées. Ces approches se concentreront sur l'autonomisation des filles, des jeunes et des mères au moyen de normes sociales favorables aux enfants et aux femmes, tout en promouvant les bonnes pratiques et la consolidation de la paix. L'appui opérationnel et les opérations sur le terrain constitueront des éléments décisifs.

Stratégies du programme

25. Pour atteindre les résultats escomptés du programme, les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- a) Suivre des approches coordonnées et intégrées afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience, tout en intégrant les préoccupations en matière de protection ;
- b) Fournir des services ciblés utilisant des méthodes d'exécution flexibles, y compris le mécanisme intégré d'intervention rapide et la sensibilisation mobile, afin de s'adapter à l'évolution de la situation en matière de sécurité ;
- c) Renforcer les capacités et la résilience des partenaires et des systèmes aux niveaux local, communautaire et des ménages afin de relever des défis cruciaux, lorsque les conditions le permettent ;
- d) Améliorer la chaîne d'approvisionnement grâce à des mécanismes interinstitutions communs, notamment des filières de produits de base pour l'achat centralisé et le prépositionnement des fournitures humanitaires ;
- e) Intégrer des méthodes de communication pour le développement fondées sur des données probantes et tenant compte de la problématique femmes-hommes afin d'inciter les ménages et les communautés à soutenir les changements de comportement et les changements sociaux, notamment la promotion de normes et de pratiques sociales favorables aux enfants et aux femmes afin d'accroître la demande de services et la consolidation de la paix ;

f) Utiliser la technologie de façon novatrice pour améliorer l'exécution des programmes, en particulier concernant le suivi, la participation et l'autonomisation des communautés, la cartographie sociale et l'établissement de rapports ;

g) Renforcer les partenariats avec les communautés locales, les organismes publics, les partenaires d'exécution, les pays voisins, les partenaires de développement et d'autres organismes des Nations Unies ;

h) Intégrer la problématique femmes-hommes et les questions relatives aux jeunes dans toutes les activités du programme ; et

i) Produire des données probantes à l'appui de la planification, de la sensibilisation et de la mobilisation des ressources.

Partenariats

26. L'UNICEF continuera de travailler avec plusieurs Ministères au niveau du pays et des États (agriculture ; éducation, science et technologie ; énergie, barrages, irrigation et ressources en eau ; finances et planification économique ; genre, enfance et protection sociale ; santé ; information ; intérieur et conservation de la faune sauvage ; et justice), ainsi qu'avec le Bureau national des statistiques et la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

27. Dans un contexte où les acteurs non gouvernementaux fournissent la plupart des services sociaux, il importe particulièrement d'établir des partenariats solides avec eux. L'UNICEF continuera de travailler avec d'autres organismes des Nations Unies, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Banque mondiale, des organisations locales et internationales de la société civile et des programmes mondiaux tels que le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'initiative Renforcer la nutrition. Dans les zones difficiles d'accès et les zones touchées par le conflit, l'UNICEF continuera de travailler avec les structures locales, les organisations confessionnelles et d'autres groupes de la société civile.

28. Dans la région d'Abyei, zone de conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud pour laquelle le statut final reste à déterminer, le programme continuera de collaborer avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et l'UNICEF-Soudan sur les interventions conjointes et l'appui intersectoriel.

29. L'UNICEF approfondira sa collaboration avec ses partenaires, notamment les organisations non gouvernementales nationales et internationales, afin de lancer une initiative plus large de « zones de paix » axée sur le relèvement et la résilience. En 2017, l'organisation a travaillé avec 149 partenaires d'exécution de la société civile, dont 66 % de partenaires locaux. Au cours de la période d'exécution du nouveau programme, elle affindra sa stratégie de partenariat pour mettre l'accent sur le renforcement des capacités d'un nombre limité de partenaires locaux à fort potentiel.

Tableau récapitulatif du budget

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Santé	2 162	21 195	23 357
Nutrition	2 003	8 196	10 199
Eau, assainissement et hygiène	2 003	21 764	23 767
Éducation	2 003	30 000	32 003

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Protection de l'enfance	2 525	17 149	19 674
Politique sociale	3 516	2 048	5 564
Efficacité du programme	14 960	18 314	33 274
Total	29 172	118 666	147 838

* Environ 200 millions de dollars en financement d'urgence (autres ressources (opérations d'urgence)) sont nécessaires chaque année pour appuyer l'intervention humanitaire.

Administration du programme et gestion des risques

30. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux conformément au Cadre de coopération des Nations Unies et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et dans ses politiques et procédures opérationnelles.

31. Compte tenu de la situation instable au Soudan du Sud, l'UNICEF utilisera une approche de programmation souple pour assurer suffisamment de flexibilité pour faire face aux changements sur le terrain. On trouvera ci-après les scénarios futurs possibles et les stratégies et modalités de mise en œuvre prévues par l'organisation en vue de continuer à obtenir des résultats concrets en faveur des enfants dans le cadre de chaque scénario :

a) *Poursuite de la lente et constante fragmentation de toutes les parties, étayée par l'absence de consensus politique pour mettre fin à la violence.* Les capacités du Gouvernement continueraient de se détériorer et les crises humanitaires fréquentes, naturelles ou causées par l'homme, resteraient la norme. Le programme de l'UNICEF nécessiterait des systèmes souples de prestation de services capables de passer d'un mode d'urgence à un mode de relèvement, ce qui implique une mise en œuvre continue par l'intermédiaire de partenaires de la société civile et de mécanismes directs, tout en renforçant les capacités du Gouvernement, principalement au niveau local. En l'absence de structures étatiques solides, l'organisation entreprendrait une programmation intégrée et multisectorielle, fournirait des services sociaux de base permettant de sauver des vies en partenariat avec la société civile et poursuivrait la programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies.

b) *L'effondrement des pourparlers de paix, ce qui a entraîné une intensification des conflits dans l'ensemble du pays.* Caractérisé par une fragmentation accélérée des élites au pouvoir et des divisions violentes au sein de différents groupes, ce scénario comprendrait la possibilité de coups d'État ou de guerre à Juba ou dans les capitales des États. L'UNICEF se concentrerait sur la fourniture de services et d'articles vitaux à une échelle limitée, à la fois directement (en tirant parti des missions du mécanisme intégré d'intervention rapide) et en collaboration avec d'autres organismes humanitaires. La situation en matière de sécurité exigerait une réduction de la capacité d'action et de l'échelle des fournitures ainsi qu'une plus grande dépendance à l'égard des opérations transfrontalières.

c) *Les initiatives de paix portent leurs fruits, appuyées par une pression internationale accrue pour mettre fin au conflit.* Un nouveau gouvernement inclusif et probablement élargi (mais encore faible) verrait le jour et la part du pays retrouvant

la stabilité augmenterait. L'UNICEF utiliserait la même approche pour la prestation de services que dans le premier scénario et inclurait une reprise prudente de la programmation pour la mise en place d'un système avec les partenaires gouvernementaux. Pour que l'organisation soit en mesure d'exécuter ses programmes, il faudrait que les dividendes de la paix soient visibles, que les priorités du Gouvernement passent de la sécurité au développement et que les principes des droits de la personne, de l'égalité des femmes et des hommes et de l'inclusion sociale soient intégrés aux plans de développement du pays.

32. Ce programme de pays repose sur les hypothèses que l'accès humanitaire demeure possible, qu'il y a encore suffisamment de partenaires d'exécution sur le terrain et que les zones de paix restent accessibles. En outre, le programme dépend de la disponibilité de ressources suffisantes pour la mise en œuvre ; du maintien constructif d'un dialogue et d'une programmation fondés sur l'équité entre l'UNICEF et d'autres partenaires ; et de ressources suffisantes pour mettre en œuvre simultanément les programmes de développement et les programmes humanitaires.

33. Parmi les principaux risques figurent l'incapacité d'atteindre les plus vulnérables en raison des restrictions d'accès ; le manque de financement et la lassitude des donateurs ; le conflit en cours conduisant à l'instabilité politique ; les effets négatifs des changements climatiques ; les retards dans la chaîne d'approvisionnement qui empêchent la prestation des services ; la volatilité continue des prix et l'inflation, qui affectent encore davantage les coûts de prestation de services et la sécurité alimentaire ; et la rotation rapide du personnel ainsi que l'exode des capacités nationales, entravant la réalisation des objectifs du programme.

34. Afin d'atténuer les risques, l'UNICEF collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies pour mettre en place des systèmes souples de prestation de services afin de faciliter l'accès humanitaire ; renforcer les capacités en matière de planification d'urgence et de continuité des opérations ; gérer les canaux d'approvisionnement de base ; renforcer la résilience des communautés ; rationaliser les systèmes de surveillance tenant compte des risques de conflit ; et élargir la collaboration avec les donateurs et les partenaires. L'organisation continuera, avec ses partenaires, à mettre au point un système d'alerte rapide et à intégrer des mécanismes de réduction des risques dans les activités de développement, afin de faciliter une aide humanitaire plus efficace pendant les crises. Elle renforcera aussi sa base nationale de ressources humaines en recrutant du personnel ayant des compétences dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement. Pour atténuer les risques financiers et programmatiques dans la mise en œuvre des programmes, les capacités du personnel et des partenaires seront davantage renforcées afin de tirer pleinement parti des procédures et des systèmes conçus pour l'approche harmonisée des transferts monétaires.

35. Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes, l'UNICEF s'attachera à renforcer l'innovation et l'intégration multisectorielles ; par exemple, en utilisant les écoles comme plates-formes pour les activités en matière de protection de l'enfance, de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de nutrition. L'organisation collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour adopter de nouvelles méthodes de travail afin de répondre simultanément aux besoins humanitaires à court terme et de planifier un avenir plus durable.

Suivi et évaluation

36. Le plan intégré de suivi et d'évaluation, y compris le cadre de suivi et d'évaluation, sera utilisé en vue de faciliter une gestion rigoureuse et axée sur les résultats. Le plan d'évaluation chiffré couvre quatre activités du programme, y

compris le renforcement du programme de libération et de réinsertion des enfants anciennement associés aux forces ou groupes armés. Des mécanismes de suivi novateurs, notamment pour le suivi des sites sentinelles, seront mis en place afin de faciliter l'examen des programmes, la planification et l'établissement de rapports. Les résultats et les indicateurs des programmes de pays sont alignés sur les cadres nationaux, régionaux et mondiaux, et les progrès réalisés par rapport à ces cadres seront évalués au moyen d'examens semestriels et annuels avec le Gouvernement et les partenaires.

37. Le Cadre de coopération des Nations Unies servira d'outil de suivi, d'établissement de rapports et d'exercice de la responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats stratégiques, mettre à jour les indicateurs communs et mener des études, des analyses et des évaluations conjointes. Si les conditions le permettent et dans la mesure du possible, l'UNICEF, avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires, appuiera les analyses de situation en cours grâce à des enquêtes nationales et au renforcement des systèmes de suivi et d'information sectoriels, en mettant un accent particulier sur la ventilation par sexe, âge, situation géographique et handicap.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Soudan du Sud et l'UNICEF, 2019–2021

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 6, 7, 8, 9, 10, 19, 22, 24, 26, 28, 29, 34 à 40							
Priorités nationales : Plan de développement national du Soudan du Sud, 2018-2021							
Stratégie de développement national 3 : accès aux services de base							
Priorités du Cadre de coopération des Nations Unies (2019-2021)							
1. Consolider la paix et la bonne gouvernance ; 2. Renforcer la sécurité alimentaire et rétablir des moyens de subsistance ; 3. Renforcer les services sociaux ; 4. Autonomiser les femmes et les jeunes							
Objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF 2018–2021 : 1 à 5							
Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
1. Santé Les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes bénéficient de services de santé maternelle, néonatale et infantile essentiels plus équitables et de meilleure qualité.	Pourcentage de femmes enceintes qui ont bénéficié d'au moins quatre visites de soins prénatals DR : 22,6 % (2016) C : 35 % (2021)	Système d'information sanitaire	1.1 Le Gouvernement et d'autres partenaires ont accru leur capacité en matière d'administration des vaccins systématiques et supplémentaires et d'intervenir en cas d'épidémies.	Ministère de la santé, Organisation mondiale de la Santé, organismes des Nations Unies, gestionnaires de fonds et organisations de la société civile	2 162	21 195	23 357
	Pourcentage de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié DR : 10 % (2016) C : 15 % (2021)	Système d'information sanitaire	1.2 Les agents de santé et les travailleurs communautaires de première ligne disposent de capacités renforcées pour fournir des soins maternels et néonataux essentiels et de qualité.				
	Pourcentage d'enfants de moins d'un an vaccinés contre le DTC (diphtérie, coqueluche et tétanos)/vaccin pentavalent	Système d'information sanitaire, Formulaire commun de	1.3 Les agents de santé et les travailleurs communautaires de première				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
					RO	AR*	Total
	DR : 57 % (2017) C : 75 % (2021)	présentation de rapports sur les données en matière de vaccination	ligne disposent de capacités renforcées pour fournir des services de gestion de cas flexibles et intégrés pour les maladies infantiles les plus communes.				
	Pourcentages d'enfants de moins d'un an recevant un vaccin contre la rougeole DR : 71 % (2017) C : 95 % (2021)	Système d'information sanitaire, Formulaire commun de présentation de rapports					
2. Nutrition Les enfants de moins de cinq ans, les filles et les femmes du Soudan du Sud bénéficient de plus en plus de services de nutrition plus équitables et de meilleure qualité.	Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 mois exclusivement nourris au sein DR : 45 % (2010) C : 50 % (2021)	Enquête nationale sur la nutrition	2.1 Les enfants de moins de cinq ans, les enfants d'âge scolaire, les filles et les femmes bénéficient, dans des conditions plus équitables, d'un meilleur accès à des services de nutrition préventifs de qualité. 2.2 Les enfants de moins de cinq ans bénéficient, dans des conditions plus équitables, d'un meilleur accès à des services de nutrition de meilleure qualité pour le dépistage précoce et le traitement de la malnutrition aiguë sévère. 2.3 Les enfants de moins de cinq ans et les aidants familiaux touchés par les crises humanitaires bénéficient, en temps opportun, d'un meilleur accès	Ministère de la santé, Ministère de l'agriculture, partenaires de l'initiative Renforcer la nutrition, organisations de la société civile, institutions financières multilatérales, pays donateurs	2 003	8 196	10 199
	Nombre d'enfants âgés de 6 à 59 mois ayant reçu des compléments en vitamine A au premier semestre DR : 1 500 000 (2017) C : 1 800 000 (2021)	Rapports des Journées nationales de vaccination					
	Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë sévère ayant été admis en traitement, puis guéris DR : 87 % (2017) C : 90 % (2021)	Système d'informations nutritionnelles					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
					RO	AR*	Total
			à des services de nutrition de qualité conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire de l'UNICEF. 2.4 Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ont amélioré leurs capacités en matière de gouvernance, de systèmes d'information nutritionnelle et de production de connaissances pour faciliter l'intensification des interventions en matière de nutrition.				
3. Eau, assainissement et hygiène Les personnes vulnérables, en particulier les enfants vivant dans des communautés touchées par le conflit, mal desservies et propices aux épidémies au Soudan du Sud, utilisent des services en eau, assainissement et hygiène améliorés,	Pourcentage de ménages bénéficiant de services de base d'alimentation en eau DR : 50 % (2017) C : 60 % (2021)	Rapports du Programme commun OMS/UNICEF	3.1 Les personnes vulnérables et les personnes touchées par des situations d'urgence ont accès à des installations sanitaires de base. 3.2 Les personnes vulnérables et les personnes touchées par des situations d'urgence ont accès à de l'eau potable. 3.3 Les communautés cibles ont renforcé leurs capacités en matière de préparation et d'intervention efficaces en cas d'urgence dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire de l'UNICEF.		2 003	21 764	23 767
	Pourcentage de la population utilisant des installations sanitaires de base DR : 10 % (2017) C : 15 % (2021)	Rapports du Programme commun OMS/UNICEF					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
					RO	AR*	Total
équitables et durables.							
4. Éducation Les enfants et les jeunes âgés de 3 à 18 ans touchés par les conflits et les situations d'urgence utilisent davantage de services éducatifs de qualité et vitaux, ce qui se traduit par de meilleurs résultats d'apprentissage.	Pourcentage d'enfants dans les situations humanitaires ciblées par l'UNICEF et ses partenaires qui ont accès à une éducation de base formelle ou non formelle (notamment des écoles préprimaires, des espaces d'apprentissage pour la petite enfance) DR : 46 % (2017) C : 100 % (2021)	Rapports sur l'évaluation de l'éducation	4.1 Le Gouvernement et d'autres partenaires nationaux ont renforcé les capacités aux niveaux national et infranational pour améliorer la mise en œuvre, le suivi et la planification sectorielle inclusive. 4.2 Les enfants et les jeunes en situation humanitaire ont accès à des services d'éducation de base protecteurs et de qualité.	Ministère de l'enseignement général et de l'instruction, organisations de la société civile	2 003	30 000	32 003
	Résultats d'apprentissage moyens accrus dans les matières principales Mathématiques – DR : 67 % (2017) ; C : 82 % (2021) ; Langage – DR : 40 % (2017) ; C : 55 % (2021)	Évaluations de l'apprentissage dans l'enseignement primaire					
5. Protection de l'enfance Les enfants et les jeunes exposés à la	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans inscrits au registre des naissances DR : 21 % (2017) C : 44 % (2021)	Registre des naissances	5.1 Le Gouvernement et les partenaires nationaux ont mis en place des lois, des cadres réglementaires et des systèmes de prestation de services en	Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale, Ministère de la justice, Mission des Nations Unies au Soudan du Sud,	2 525	17 149	19 674

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
violence, à l'exploitation et à la maltraitance, en situation d'urgence ou non, bénéficient de services sociaux de base intégrés.	Nombre d'enfants et de jeunes (filles et garçons) utilisant les services essentiels de protection de l'enfance DR : 365 807 (2017) C : 800 000 (2018)	Rapports du projet	vue d'améliorer l'accès des enfants à la justice et aux services d'enregistrement des naissances. 5.2 Les acteurs clés sont en mesure d'améliorer les services de base de protection de l'enfance et de lutte contre la violence sexiste pour les enfants exposés à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance en situation d'urgence ou non.	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Organisation internationale pour les migrations, organisations de la société civile			
6. Politique sociale Le Soudan du Sud met de plus en plus en œuvre des politiques et des programmes de protection sociale adaptés aux enfants.	Les programmes de protection de l'enfance ont des capacités d'intervention d'urgence DR : Non (2017) ; C : Oui (2021)	Examen du secteur	6.1 Le Gouvernement et les partenaires ont renforcé leurs capacités en vue de produire des données, des données probantes et des études analytiques sur les enfants. 6.2 Le Gouvernement et les partenaires ont renforcé leurs capacités dans la conception et la mise en œuvre des programmes de protection sociale adaptés aux enfants.	Banque mondiale, Programme alimentaire mondial, Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	3 516	2 048	5 564
	Pourcentage des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation bénéficiant aux enfants DR : éducation 2,1 % ; santé 2,6 % (2017) C : éducation 5 % ; santé 5 % (2021)	Examen du budget de l'État					
7. Efficacité du programme Les programmes de pays sont élaborés,	Pourcentage d'indicateurs prioritaires relatifs à la gestion et au programme satisfaisant aux exigences de qualité du tableau de bord	Tableaux de bord Rapports d'examen de l'UNICEF	7.1 Le personnel a renforcé ses capacités afin de fournir en temps voulu une assistance aux programmes conformément aux principaux	Organisations locales, Programme alimentaire mondial, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation	14 960	18 314	33 274

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
					RO	AR*	Total
coordonnés, gérés et appuyés de manière efficace afin d'obtenir des résultats en faveur des enfants.	Pourcentage des recommandations issues de l'examen annuel et de l'examen à mi-parcours mises en œuvre		indicateurs de performance du bureau. 7.2 Le personnel a renforcé ses capacités afin de communiquer efficacement sur les droits de l'enfant. 7.3 Les communautés ont accès à l'information sur les comportements positifs et les pratiques vitales ainsi qu'à un mécanisme de rétroaction inclusif pour la prise de décisions éclairées et la résilience.	mondiale de la Santé, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ministères d'exécution du Gouvernement			
Montant total des ressources					29 172	118 666	147 838

*Un financement d'urgence estimé à 200 millions de dollars (autres ressources (opérations d'urgence)) par an est nécessaire pour les interventions humanitaires de la période 2019-2021.